

Extrait du registre des délibérations

Séance du 5 Avril 2016

L' an 2016 et le 5 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BILLARD Pierre, Maire

Présents : M. BILLARD Pierre, Maire, Mme LIVROZET Martine, Mme MONNERY Martine, M. AUFEVRE Adrien (arrivé à 19 h 13), M. MENEZ Didier, Mme BEGUIGNOT Claude, Mme MANGERET Marie-Françoise, M. TISSERON Pascal, Mme MARILLIER Dominique, M. SCHOONBAERT Laurent (départ à 20 h 36), Mme BOULAY Chantal, M. LEGRAND Renaud, Mme SINNIGER Christine, M. METRIER Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUTONNET Christian à Mme LIVROZET Martine, Mme PERAUDIN Alice à M. BILLARD Pierre, Mme BOILARD Valérie à Mme BEGUIGNOT Claude

Absent(s) : M. DEBARALLE Arnaud, M. CURIEUX Didier

réf : 2016_018 Adoption du compte rendu de réunion du 23 février 2016

Le président ouvre la séance à dix-neuf heures et zéro minute. Le nombre des présents étant de 13, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121.17 du C.G.C.T.

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal du 23 février 2016. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016_019 Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Christine SINNIGER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016_025 Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2014 prise en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales déléguant au Maire certaines attributions du Conseil Municipal, et notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

M. Le Maire **DECIDE** de procéder, **à compter du 15 MARS 2016**, à la location ci-après :

Adresse	7 Place de La République
Appartement	N° 11
Type	T1
Superficie	36.70 m2

Montant du Loyer **260.87 Euros**
Dépôt de garantie égal à un mois **260.87 Euros**
Provision mensuelle **30.49 €**
Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016_022 Fiscalité directe : vote des 3 taxes locales

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition 2015 des trois taxes directes locales afin d'obtenir un produit fiscal attendu de 854 243 € en adoptant les taux suivants :

- taxe d'habitation : 24.41 %	498 452 €
- taxe foncière sur le bâti : 17.67 %	276 712 €
- taxe foncière sur le non bâti : 39.50 %	79 079 €
- Produit fiscal attendu	854 243 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016_023 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote des taux 2016

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de moduler les taux 2015 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), afin d'obtenir un produit attendu de 162 160 € (participation due à la CCNB.), en leur appliquant un coefficient de variation de 0.970808, ce qui donne les taux suivants :

- Zone à taux plein Centre Bourg : 10.19 % (10.51 % en 2015)
- Zone à taux réduit : 8.09 % (8.34 % en 2015).

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016_020 Budget principal : vote du budget primitif 2016

M. le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2016 de la COMMUNE, préalablement examiné par la commission des finances le 21 mars 2016. Celui-ci s'équilibre à 2 854 773.71 € en section de fonctionnement et à 3 170 657.08 € en section d'investissement.

M. Billard confirme que la DCE a été intégré au budget 2016 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif de la COMMUNE tel qu'il est proposé par M. le Maire.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016_021 Budget assainissement : vote du budget primitif 2016

M. le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2016 assainissement, préalablement examiné par la commission des finances le 21 mars 2016. Celui-ci s'équilibre à 224 020.49 € en section de fonctionnement et à 456 499.68 € en section d'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif assainissement tel qu'il est proposé par M. le Maire.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016_024 Cession de parcelle

M. Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de construction d'une résidence pour personnes handicapées par la FOL sur la parcelle D 1985 se situant Route du stade de la commune. Suite au dernier entretien avec le directeur et le président de l'institution, la FOL souhaite élargir le périmètre du terrain soit une surface de 16 100 m².

Le montant de l'estimation des domaines est de 100 953 €.

Ce projet étant d'intérêt communal et général, il va permettre la création d'une quarantaine d'emploi sur la commune, d'augmenter le commerce local et la population St Pierroise. A ce titre, M. le Maire propose de céder pour l'euro symbolique une surface de 16 100 m² de cette parcelle à la Fédération des Œuvres Laïques en vue de la réalisation de ce projet, en incluant une clause de restitution, dans les mêmes conditions si le projet de construction n'aboutit pas.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du conseil acceptent cette proposition et autorisent M. le Maire à signer tous documents en ce sens en incluant une clause de restitution, dans les mêmes conditions si le projet de construction n'aboutit pas.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016_026 Entrée de la commune au capital de Nièvre Energie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables, la Société d'Economie Mixte Nièvre Energies, 7 Place de la République 58000 NEVERS souhaite étudier un partenariat avec la société NORDEX, 1 Rue de la Procession 93200 SAINT-DENIS concernant le projet éolien en développement sur des terrains privés du territoire de la commune et celle de Langeron.

Considérant que le projet éolien doit constituer un élément structurant dans le développement de la Commune de par ces incidences fiscales, économiques et écologiques,

Considérant qu'un financement d'une partie ou de la totalité du parc éolien par les collectivités et les habitants est possible, par l'intermédiaire de la S.E.M Nièvre Energies,

Considérant que la S.E.M Nièvre Energies s'engage à associer les habitants et les collectivités locales de manière significative pendant le développement, le financement du projet et l'exploitation du parc,

Considérant que la S.E.M Nièvre Energies s'engage à garantir un partenariat exemplaire avec Nordex,

Le conseil municipal, après délibération,

-EMET un avis favorable à cette proposition

- AUTORISE la S.E.M Nièvre Energies à entreprendre les démarches nécessaires inhérentes à la mise en place d'un partenariat avec Nordex

- EMET un engagement d'entrer à hauteur de 500 € au sein de la S.E.M Nièvre Energie et ainsi de se mettre en capacité d'investir dans le parc éolien.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016_027 Projet de revitalisation du centre bourg - Attribution du marché

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet centre bourg, la mairie de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER a lancé une consultation en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics, en vue de la désignation des entreprises chargées des travaux.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 26 février 2016 au Journal du Centre.

La date limite de remise des offres était fixée au 21 mars 2016 à 16h00.

Conformément au registre des dépôts, il a été reçu 9 offres dont 2 dématérialisées sur la plateforme eBourgogne.fr.

Le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre A2i a été présentée en réunion technique le 4 avril 2016 en présence d'élus et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la SEAu. Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : VRD

Le marché de VRD est attribué à l'entreprise CENTRE VOIRIE, pour un montant de 912 575,05 € HT pour le marché de base.

Les prestations supplémentaires éventuelles retenues par le maitre d'ouvrage sont :

PSE n°2 : Remplacement du béton désactivé par du pavage sur les voiries à l'entrée de la rue de Paris et place de la Fontaine, pour un montant de 66 372,50 € HT

PSE n°3 : Remplacement des bordures Avenue du Général de Gaulle, pour un montant de 17 120,00 € HT

L'ensemble du marché de travaux notifié à l'entreprise CENTRE VOIRIE est de 996 067,55 € HT.

Lot n°2 : ESPACES VERTS

Le marché d'Espaces verts est attribué à l'entreprise LANTANA TREYVE PAYSAGE, pour un montant de 28 755,00 € HT.

Lot n°3 : VALORISATION DU PATRIMOINE

Le marché de Valorisation du patrimoine est attribué à l'entreprise DAGOIS SAS, pour un montant de 45 800,33 € HT.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver la proposition du maitre d'œuvre et de retenir les entreprises désignées ci-dessus pour un montant global de 1 070 622,88 € HT
- D'autoriser Monsieur le maire à conclure les dits marchés et à signer toutes pièces afférentes à ces marchés.

Le conseil municipal décide :

- D'approuver la proposition du maitre d'œuvre et de retenir les entreprises désignées ci-dessus pour un montant global de 1 070 622,88 € HT
- D'autoriser Monsieur le maire à conclure les dits marchés et à signer toutes pièces afférentes à ces marchés.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016_028 Modification du plan de financement City Stade

Le City stade n'étant pas éligible auprès du PETR Pays Nevers Sud Nivernais, Monsieur le Maire propose un nouveau plan de financement.

Dépenses		%	Recettes		%
Libelle	Montant HT		Libellé	Montant HT	
Travaux HT			Subventions		
City stade	46 325,00 €		Caf aide investissement	26 930,00 €	35,75
Travaux préparatoires	22 000,00 €		Conseil Départemental	18 790,00 €	24,95
Réseaux divers	7 000,00 €		Région Bourgogne Franche comté	14 540,00 €	19,30
s/total travaux	75 325,00 €	100,00	s/total subventions	60 260,00 €	80,00
			Autofinancement	15 065,00 €	20,00
TOTAL DEPENSES OPERATION HT	75 325,00 €	100,00	TOTAL RECETTES OPERATION	75 325,00 €	100,00

Le conseil municipal acte ce projet dans la limite de l'autofinancement proposé ci-dessous et approuve le plan de financement.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Travaux réseaux d'eau SICC

Les travaux débutent lundi 11 avril. Un plan de circulation provisoire sera mis en place. Pour information la circulation et le stationnement seront interdits du lundi 11 avril 17 h 00 au mardi 12 avril 18 h 00 de la Place de la République à la rue de la Fontaine.

CCNB

Les membres du conseil communautaire ont souhaité à la majorité ne pas maintenir le projet de Paraize. Au vu des projets 2016 de la CCNB, les communes conservent la DCE 2016.

M. Billard regrette que la collectivité ai été sous représentée lors du dernier conseil communautaire par l'absence de M.SCHOONBAERT.

SICC

Mme Monnery informe les membres du conseil qu'une classe primaire sera supprimée à Livry à la prochaine rentrée. Les délégués des communes souhaitent que tous les enfants soient sur le site de Saint-Pierre-le-Moûtier dès la rentrée 2017. En effet, le nombre de classes sur Saint-Pierre-le-Moûtier permettraient d'accueillir les 2 classes de Livry. Cette décision reviendra au SICC.

Le rapprochement avec la SIAP de Magny-cours est prévu au 1^{er} janvier 2017.

Manifestation

M. Aufevre souhaite remercier le comité des fêtes de leur dernière manifestation.

M. Aufevre évoque les problèmes d'alimentation électrique à la salle des fêtes. M. Tisseron rappelle que le matériel est adapté seulement pour réchauffer les plats. M. Aufevre souhaite qu'une attention particulière soit portée à cette problématique afin de ne pas engendrer de problèmes de sécurité. M. Menez se charge de contacter les services compétents afin de pouvoir proposer une solution.

Fin de séance à 20 H 58

En mairie, le 06/04/2016
Le Maire
Pierre BILLARD